

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAA-LUBE-BOAST DU 11 FÉVRIER 2026

Le onze février deux mille vingt-six, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaa-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, publiée sur le site internet le 5 février 2026 et transmise par voie électronique le 5 février 2026, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pascal BOURGUINAT, Julie DUBOURDIEU, Pascale LACOSTE, Patrick JOUANNET, Raphaël LAUBUCHOUA, Joël OFFICIALDEGUY, Nicolas POUTOU

Excusé(s) : Valérie DA SILVA ; François MILET

Pouvoirs :

Secrétaire de Séance : Joël OFFICIALDEGUY

Délibération 2026-04 : Demande d'autorisation d'urbanisme - Autorisation de dépôt d'un dossier de demande de permis de construire

Le Maire fait part d'un projet de construction d'un hangar photovoltaïque sur le terrain communal sis « Eglise de Boast » à Coslédaa-Lube-Boast cadastré section ZE n°13.

Il indique que ce projet est actuellement à l'étude pour la partie technique.

Le projet dans sa globalité (cadre administratif, juridique et financier) fera l'objet d'une délibération spécifique. Il convient aujourd'hui, afin d'avancer, de demander un permis de construire.

Il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer ledit permis.

Il présente aux membres présents, le dossier en sa possession.

Il invite donc l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE le Maire à déposer le permis de construire pour le projet de construction d'un hangar photovoltaïque.

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7 Votants : 7 Pour : 6 Contre : 1 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaa-Lube-Boast, le 23 février 2026

Le Maire,
Pascal BOURGUINAT

